MAIRIE
QUATRE
PARIS

Christophe Girard
Maire du 4ème arrondissement de Paris
Mayor of the 4th district of Paris
Conseiller métropolitain

Monsieur Vincent Roger
Conseiller d'arrondissement
Conseiller Régional d'Ile de France
2, Place Baudoyer
75004 PARIS

Le 18 Février 2016

Monsieur le Conseiller,

J'ai pris connaissance avec attention de votre lettre du 17 février, dans laquelle vous persistez dans votre opposition à la mise aux normes pompiers de la voirie des Iles. Je note que vous ne semblez pas vouloir prendre en compte ni les éléments que nous avons mis à disposition des habitants depuis novembre dernier, ni mon courrier en date du 15 février dans lequel je vous expose à nouveau la réalité du projet présenté le 28 janvier dernier par les services de la Ville, la Préfecture de Police et la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris au cours d'une réunion publique en Mairie.

Ainsi, vous ne semblez pas vouloir accepter la distinction entre ce qui relève du projet politique et ce qui relève du droit, des règlements et de la loi.

Vous savez comme moi, pour avoir été Conseiller de Paris, que les projets politiques sont dans un premier temps présentés sous forme de délibération au Conseil d'arrondissement puis au Conseil de Paris. Ainsi la délibération « zone 30 », que nous avons votée, entérine un principe applicable dans tous les arrondissements de Paris concernés par le texte (les arrondissements du centre, les 8^{e}, 11^{e}, 12^{e}, 13^{e}, 17^{e} et 20^{e} arrondissements) : l'extension des zones 30 et zones de rencontre.

S'agissant des « répercussions » que vous évoquez dans votre courrier, elles ne sont pas le fruit d'un programme politique mais la conséquence de l'application par les services de la Ville d'un certain nombre de lois et règlements, nationaux ou municipaux.

Par exemple, la même règle s'applique lors d'un projet de réhabilitation d'un bâtiment municipal. Il y a le projet politique d'une part et les mises aux normes d'autre part que les services intègrent obligatoirement (sécurité incendie, accessibilité aux personnes à mobilité réduite).

Qu'y a-t-il de « malhonnête » à respecter le Droit ? Comment un quartier pourrait-il sortir d'un cadre général et s'auto-exclure du droit commun par la volonté de riverains, quel que soit leur nombre ?

Soyons honnêtes sur les chiffres et les faits. Parmi les nombreux chiffres que vous citez, vous évoquez les personnes présentes à la réunion publique en Mairie, à laquelle vous n'assistiez pas. Sachez que la salle des mariages a une capacité maximale d'accueil de 80 personnes assisses. Il n'y avait donc pas 200 riverains comme vous l'indiquez. Si effectivement une majorité des personnes présentes étaient venues faire entendre leur mécontentement - elles sont d'ailleurs souvent plus nombreuses à se manifester que celles qui adhèrent à un projet - elles n'étaient pas toutes opposées au projet ou acquises à votre cause.

Par ailleurs, lors de cette réunion le Lieutenant-colonel des Pompiers de Paris, son Adjoint et le représentant de la Préfecture de Police ont été d'une précision et d'une clarté incontestables pour celles et ceux qui ont bien voulu les écouter. J'ajoute avoir été obligé d'intervenir plusieurs fois pour que cessent les propos outranciers tenus à leur encontre. Ils y ont rappelé le caractère inéluctable de la mise en sécurité de la voirie des iles, et de toutes les voies concernées dans Paris.

En effet, comme je vous l'ai indiqué dans mon courrier précédent, la Ville de Paris partage, avec la Préfecture de Police et la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris, une obligation de mise aux normes progressive de l'ensemble de la voirie parisienne.

Suite à la polémique que vous alimentez avec le soutien de Nathalie Kosciusko-Morizet, j'ai demandé l'historique précis des échanges entre la Ville et la Préfecture.

Ainsi, en 2004, l'ancien Maire de Paris Bertrand Delanoë et l'ancien Préfet de Police, Jean-Paul Proust, nommé sous la présidence de Monsieur Jacques Chirac, se sont mis d'accord sur un processus de mise aux normes progressif. Dans un courrier envoyé à Bertrand Delanoë daté du 17 mai 2004, le Préfet indique qu'il lui « apparait souhaitable que le recensement des voies de moins de 3m puisse être désormais achevé rapidement pour entamer une mise aux normes progressive et programmée ».

Plus tard, dans un courrier daté du 23 mars 2007, le Préfet de Police d'alors, Pierre Mutz, confirme à Bertrand Delanoë la démarche engagée afin de « garantir l'accès rapide des sapeurs pompiers dans les meilleures conditions au plus près des immeubles d'habitation ». Il lui rappelle également l'importance de poursuivre « la démarche progressive » engagée en la matière en 2004.

Sachez également, qu'en 2004, dans une autre de ces correspondances avec le Préfet de Police, Bertrand Delanoë prend acte que cette mise aux normes répond aux besoins les plus urgents des pompiers et conduira à supprimer 7000 places de stationnement dans des voies étroites. Il indique d'ailleurs que cette mesure ne sera pas indolore mais acceptable par les Parisiens.

Je vous invite vivement à solliciter le Préfet de Police pour demander accès à ces informations.

Vous persistez donc dans la caricature en parlant « d'ubuesque décision ». Est-ce ubuesque d'avoir fait le choix de la progressivité dans l'application de ces mesures obligatoires ?

J'ajoute que la totalité des voies des Iles qui verront leur linéaire de stationnement supprimé sont des voies classées en priorité 1 ou 2. Ce qui signifie qu'elles disposent de moins de 3m50 de largeur disponible et qu'elles auraient pu déjà être mises aux normes durant la mandature précédente. Cette information a été transmise lors de la réunion d'information du mois de janvier.

Ces mesures d'aménagement et de sécurité relèvent ainsi d'obligations légales, elles sont de la responsabilité de la Préfecture de Police qui ne validerait pas un projet d'aménagement de l'espace public sans cette mise aux normes. M'y opposer serait irresponsable.

Cela n'a rien à voir avec un quelconque programme électoral de droite, de gauche ou du centre.

En outre, vous écrivez que la majorité « se gargarise depuis 15 ans de démocratie participative ».

Je n'accepte pas cette caricature insultante car je crois et je sais que Bertrand Delanoë a profondément transformé les mœurs et les pratiques politiques à Paris.

Si effectivement depuis 2014, Anne Hidalgo a placé la démocratie participative au cœur de sa mandature avec succès, comprenez qu'il ne s'agit pas dans le cas qui nous occupe d'une consultation mais d'une information des habitants.

Enfin, depuis deux ans, vous aimez rappeler régulièrement que 55 voix nous ont séparés au second tour des élections municipales contestant ainsi insidieusement le scrutin majoritaire.

Pourtant dans le 9e arrondissement où votre famille politique l'a emporté dans les mêmes proportions, l'opposition locale de gauche ne rappelle pas inlassablement à la Maire du 9e que « l'écart fut epsilonesque » entre sa liste et celle de Madame Véron.

Ayant le sentiment d'avoir toujours été républicain à votre égard, à l'écoute et ouvert au dialogue, n'abimons pas la qualité de nos échanges, ne tombons pas dans l'approximation et l'information partielle qui nuisent au débat démocratique et à la compréhension des enjeux par nos concitoyens.

Je vous prie de croire, Monsieur le Conseiller, à l'assurance de mes salutations attentives.

Christophe Girard

Copies à : Anne Hidalgo, Maire de Paris,
Michel Cadot, Préfet de Police,
Bruno Julliard, Premier Adjoint à la Maire de Paris,
Colombe Brossel, Adjointe à la Maire de Paris,
Christophe Najdovski, Adjoint à la Maire de Paris,
Julien Landel, Premier Adjoint au Maire du 4ème.

Pour information : Nathalie Kosciusko-Morizet, Présidente
du Groupe « Les Républicains »,
Frédéric Péchenard, Conseiller de Paris.